ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radars

Question écrite n° 65361

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les dérives de la répression routière. Depuis de nombreuses années, la sécurité routière présente la vitesse au volant comme cause exclusive des accidents de la route. 90 000 conducteurs se voient retirer leur permis de conduire chaque année, en grande majorité suite à de petits excès de vitesse. Le mérite de la diminution du nombre des victimes est régulièrement attribué au déploiement des radars, toujours plus important. Ainsi, 4 200 radars ont été déployés sur les routes françaises en 2013, dont une centaine de radars embarqués, plus précis et plus efficaces, qui seront peu à peu répandus sur tout le territoire jusqu'en 2015. Pourtant, la mortalité routière en 2014 a eu tendance à augmenter fortement. De plus, pour de nombreux automobilistes, le déploiement des radars est considéré comme une « répression automatique », qui a surtout pour but de remplir les caisses de l'État. Les autres moyens d'empêcher les accidents de la route ne semblent pas assez pris en compte : prévention de la fatigue, des distractions, de l'alcool au volant, équipement électronique amélioré des voitures en prévention des fautes de conduite, etc. Par conséquent, elle lui demande quelles mesures il envisage pour mieux cibler les causes de la mortalité routière et sécuriser les conducteurs autrement que par l'usage exclusif des radars.

Données clés

Auteur : Mme Véronique Besse
Circonscription : Vendée (4e circonscription) - Non inscrit
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65361
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Intérieur
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 30 septembre 2014, page 8193
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)